

## Conditions Générales de Vente

**L'école à Porter** est un organisme de recherche et formation agréé qui organise des formations en portage physiologique des bébés à l'attention des professionnels de santé, professionnels de la petite enfance et toute personne désireuse de transmettre cette pratique aux futurs et jeunes parents.

Son siège social est fixé au 366 avenue Joseph Louis Lambot 83130 La Garde

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Financier : tout organisme tiers prenant en charge le coût de la formation
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

### ■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par L'école à Porter pour le compte d'un stagiaire ou d'une institution. Le fait de s'inscrire implique l'adhésion entière et sans réserve du stagiaire ou de l'institution aux présentes conditions générales de vente.

### ■ Niveau de connaissances préalables nécessaires et requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé au préalable des pré-requis nécessaires et obligatoires, ce, avant l'entrée en formation, et susmentionnés dans l'article 1 du contrat et/ou convention.

### ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC, TVA incluse.

Le paiement peut s'effectuer en chèque, carte bleue ou virement bancaire.

La réservation de la place s'effectue par le paiement d'un acompte et la réponse au formulaire de renseignements.

Le solde de la formation est à régler au plus tard 1 mois avant le 1er jour de formation quelle que soit la modalités de paiement choisie (chèque, carte bleue, virement, paiement échelonné).

Si le laps de temps le permet, le solde peut être divisé en plusieurs échéances sur simple demande par mail à [apprendre@lecoleaporter.fr](mailto:apprendre@lecoleaporter.fr)

La signature d'une convention de financement avec l'employeur du stagiaire, pôle-emploi ou tout autre organisme financeur vaut pour inscription et implique un paiement de la totalité de la formation dans les 30 jours après réception de la facture.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le stagiaire est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'annulation de la participation du stagiaire à la session de formation et aucun remboursement des sommes déjà versées ne pourra être demandé. En outre, le montant restant dû de la formation devra respecter les conditions établies au prochain chapitre.

### ■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au stagiaire ou à son financeur par L'école à Porter.

D'autre part, en cas de **renoncement par le stagiaire** avant le début de la formation, L'École à Porter se réserve le droit de facturer au stagiaire ou à son financeur des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient **plus de 30 jours avant** le démarrage de la formation : Le stagiaire peut choisir un report de son inscription sur une session ultérieure de son choix. Dans ce cas, le paiement de la totalité de la formation est à effectuer au moment de l'annulation. Le stagiaire peut également demander un remboursement des sommes versées. L'acompte reste acquis à L'École à Porter pour couvrir les frais de constitution et suivi du dossier. Il ne pourra faire l'objet d'un remboursement que dans les cas suivants :
  - Présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité de participer à la formation
  - Cas de force majeure dûment justifié (événement à la fois imprévisible, insurmontable et échappant au contrôle des personnes concernées)
  - Annulation de la formation par L'École à Porter sans possibilité de report.
- Si l'annulation intervient **entre 30 jours et 15 jours avant** le démarrage de la formation : les frais d'annulation correspondent à la réservation de la place, la constitution et le suivi du dossier, le don de matériel et leur envoi détaillés au devis ou lors de la confirmation d'inscription.
- Si l'annulation intervient **moins de 15 jours avant** le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à **100 %** du prix TTC de la formation, excepté si le stagiaire trouve une autre personne pour prendre sa place.

Si un plan de paiement a été convenu, il reste en place en cas de retrait de la formation et la politique de remboursement s'applique.

Ces règles s'appliquent également en cas de signature de convention de formation avec un financeur tiers.

### ■ Cas particulier de l'épidémie de COVID-19

Des mesures sanitaires strictes et officielles du gouvernement ou de la région pour limiter la pandémie de COVID-19 (restriction de déplacements, de rassemblements, confinement...) peuvent rendre impossible la poursuite de la formation ou de son organisation.

L'École à Porter s'engage à respecter ces mesures et prévenir les stagiaires au plus tôt. Les stagiaires auront alors jusqu'au 1er jour prévu de formation pour faire leur choix entre un report de leur inscription sur une session ultérieure ou un remboursement des sommes versées pour le coût de la formation (acompte et solde).

Dans le cas où le stagiaire serait déjà en possession de matériel de démonstration, il peut soit:

- Demander un retour de celui-ci aux frais de L'École à Porter,
- Garder le matériel jusqu'à la prochaine session,
- Acheter le matériel au prix réduit réservé aux monitrices de portage.

En cas de résultat positif à un test virologique PCR effectué dans les 7 jours précédents la formation, un report sur une autre session sera proposé au stagiaire.

### ■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques ainsi que du lieu choisi pour l'évènement.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée des règlements du prix total de la formation. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'École à Porter peut alors proposer aux stagiaires de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, L'école à Porter se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ce sans indemnités possibles des frais annexes engagés (transport, hébergement). Un report sur une autre session sera alors proposé aux stagiaires.

### ■ Convocation et Attestation

Un e-mail de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée aux stagiaires quelques jours avant la formation. L'École à Porter ne peut être tenue pour responsable de la non-réception de celui-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au stagiaire ou financeur (entreprises, organismes tiers) après la formation si nécessaire.

### ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par L'école à Porter pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, les stagiaires s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de L'école à Porter.

### ■ Descriptif et programmes des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de L'école à Porter. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation.

### ■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le stagiaire et L'école à Porter à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Toulon sera seul compétent pour régler le litige.